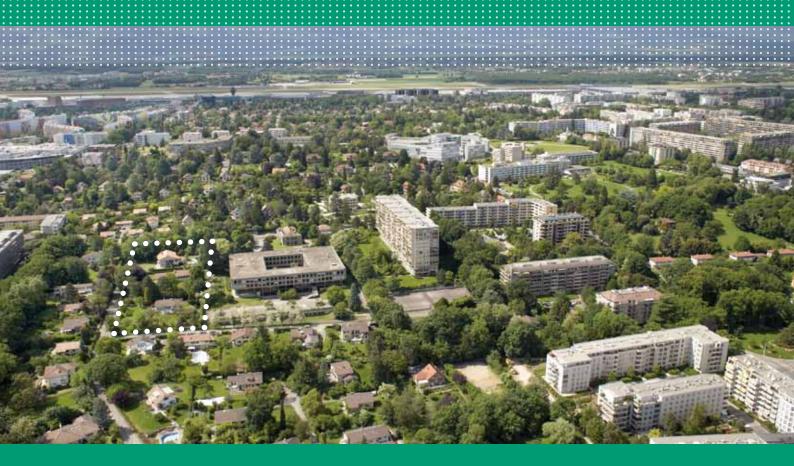




CHEMIN Dr JEAN-LOUIS PRÉVOST



IMMEUBLE DE LOGEMENTS CHEMIN Dr JEAN-LOUIS PRÉVOST

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCEDURE OUVERTE OCTOBRE 2012

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE À GENÈVE POUR LA RÉALISATION D'UN

IMMEUBLE DE LOGEMENTS CHEMIN Dr JEAN-LOUIS PRÉVOST

Rapport du jury, octobre 2012

SOMMAIRE

Introduction	4
Rapport du jury	
Levée de l'anonymat	16
Projets primés	26
Projets non primés	51







SUR LES TRACES D'UNE CAMPAGNE

Le concours de projets d'architecture pour la réalisation d'un immeuble de logements au chemin Dr Jean-Louis Prévost s'inscrit au cœur d'une double problématique: la nécessaire construction de logements d'utilité publique dans le contexte tendu de la pénurie actuelle et la densification qualitative des quartiers résidentiels.

Le site du concours est au cœur d'un quartier qui allie à la fois un habitat de faible densité et les prémices d'une urbanité plus affirmée. La présence voisine du Collège Rousseau est à ce titre emblématique, offrant une réponse fine à l'insertion d'un grand bâtiment public dans la proximité d'une campagne patrimonialement significative. L'un des enjeux principaux du concours se situe exactement là: à savoir comment insérer dans un contexte aux qualités paysagères indéniables une nouvelle échelle de bâti. C'est un défi complexe qui se doit de prendre en considération non seulement les aspects paysagers mais aussi la morphologie et le caractère des bâtiments proposés pour donner à ce très beau site une nouvelle identité forte et précise.

Le programme de logements d'utilité publique présente également des enjeux très importants. Offrir un habitat de grande qualité, qui tienne compte des contraintes complexes des dispositions légales et normatives relatives au logement d'utilité publique est un défi considérable. Nous avons tous, membres du jury, été impressionnés par la diversité et la qualité des solutions proposées qui ont su largement saisir la latitude que cette problématique souvent considérée comme ingrate peut offrir. Nous avons avant tout cherché des propositions qui allient une qualité de résolution élevée des contraintes avec une prise de position claire sur un mode d'habitation. De cette diversité de points de vue ont découlé des débats intenses et passionnants au sein du jury, qui nous ont permis d'acquérir les certitudes nécessaires à la désignation unanime du lauréat.

Le projet lauréat, ASTRAGALOI, réussit à conjuguer une très grande maîtrise des contraintes du logement d'utilité publique, une inscription très fine du bâtiment dans son contexte et une qualité d'habitat très élevée. C'est un projet à la fois fort et subtil qui offrira des logements exceptionnels dans un site dont les qualités paysagères ne seront que renforcées.

C'était un plaisir et un privilège que de présider le jury de ce concours passionnant. Je remercie la Fondation de la Ville de Genève pour le Logement Social (FVGLS) et le Département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève pour leur excellent travail de préparation, les membres du jury pour leur engagement, la richesse et la précision de leur travail critique et, surtout, tous les participants pour la très grande qualité de leurs propositions. C'est extrêmement réjouissant de voir un tel engagement de la part des architectes sur la question du logement d'utilité publique, et je ne peux que souhaiter que cet entrain puisse se concrétiser dans les années à venir à Genève par des réalisations exemplaires, au chemin Dr Jean-Louis Prévost et ailleurs.

Jean-Paul JACCAUD, architecte SIA, diplômé EPFL, président du jury

PAR-DELÀ L'ALLÉE DES MARRONNIERS... UN IMMEUBLE DE LOGEMENTS SOCIAUX

Perpendiculaire à l'avenue du Bouchet, encore bordé, çà et là, des vestiges de l'allée des marronniers qui l'entourait, descend le chemin Dr Jean-Louis Prévost.

Il borde une bande de terrain densément arborisée, qui s'étend le long de l'avenue du Bouchet et qui masque une piste cyclable destinée à l'accès au garage souterrain du Collège Rousseau adjacent. Puis suivent trois parcelles, chacune bâtie d'une villa.

Ces trois parcelles ont fait l'objet d'un plan localisé de quartier (PLQ) comprenant des habitations mixtes, soit du logement social, de la propriété par étage (PPE) et du logement à loyer libre. Un garage souterrain est également prévu.

La FVGLS a eu l'opportunité de se voir attribuer par la Ville de Genève un droit de superficie lui permettant de construire un bâtiment indépendant, sur le haut des parcelles précitées, destiné au logement social. Un partenaire privé entreprend la construction des autres immeubles prévus par le PLQ.

Comment cependant concrétiser cette construction? Le gabarit était donné par le PLQ mais beaucoup de questions subsistaient:

- · l'économie de l'immeuble doit-elle conduire à privilégier la quantité plutôt que la qualité des logements?
- en quoi le logement social se distingue-t-il d'autres types de logement?
- · le mode de vie des futurs habitants doit-il influer sur la typologie des logements ou est-ce l'inverse?
- · comment rationnaliser les accès aux logements et les espaces communs?
- · quelle forme architecturale insérer dans cet environnement?

Aussi, il est apparu utile à la FVGLS d'organiser un concours d'architecture dont le cahier des charges comprendrait les seules contingences essentielles. Le résultat ne fut pas décevant: 45 projets ont été rendus, tous répondant différemment aux nombreuses questions qui se posaient.

La variété des projets a suscité une véritable réflexion de fond au sein du jury et il s'en est dégagé un lauréat, le projet ASTRAGALOI, qui réunissait les solutions qui paraissaient les plus adéquates sur de nombreux plans: architectural, typologies des logements, organisation des espaces communs, rationalité du fonctionnement de l'immeuble et des accès, respect des contraintes, etc.

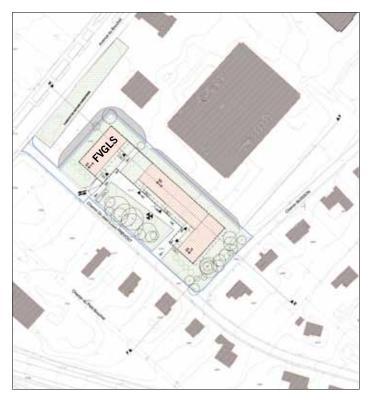
Cinq autres projets ont été primés pour les solutions intéressantes, innovantes et/ou séduisantes, mais souvent partielles, qu'ils apportaient.

C'est ici le lieu de remercier collectivement tous les participants à ce concours pour la variété et l'intelligence des solutions proposées, ainsi que les membres du jury qui, par la qualité de leur réflexion, ont permis de choisir le projet qui correspond le mieux aux attentes de la FVGLS.

Daniel FERRIER, membre et vice-président de la FVGLS



Plan de situation



Plan localisé de quartier

01 / ORGANISATEUR ET MAÎTRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage du concours est la Fondation de la Ville de Genève pour le Logement Social (FVGLS).

L'organisateur est la Ville de Genève.

02 / GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Il s'agit d'un concours de projets d'architecture en procédure ouverte, à un degré, tel que défini par les articles 3 et 6 du Règlement SIA 142 (édition 2009) et conforme aux prescriptions cantonales, nationales et internationales en matière de marchés publics.

03 / OBJET ET OBJECTIFS DU CONCOURS

Conformément au plan localisé de quartier (PLQ) 29793 situé au nord du croisement formé par le chemin Dr Jean-Louis Prévost et le chemin Buisson dans le quartier du Petit-Saconnex à Genève, la Fondation de la Ville de Genève pour le Logement Social va réaliser le bâtiment C1 indiqué sur le PLQ mentionné. La Ville de Genève, propriétaire de la parcelle n°3210, a procédé à un échange des droits à bâtir avec les propriétaires des parcelles n°3143 et 3209 pour permettre la réalisation du bâtiment C1 tel qu'indiqué sur le PLQ. Afin de permettre à la FVGLS de réaliser ce bâtiment, la Ville de Genève lui met le terrain à disposition en droit de superficie.

La FVGLS souhaite mettre à disposition de personnes et familles ayant des faibles revenus entre quarante et cinquante appartements à caractère social, type HBM.

Ces appartements doivent présenter une diversité de logements, de 2 à 6 pièces, et une souplesse d'utilisation permettant d'accueillir des personnes seules, des couples, des familles ayant un ou plusieurs enfants, y compris des familles monoparentales.

Pour la conception des appartements, le maître de l'ouvrage souhaite que l'utilisation de chaque espace (espaces individuels et communautaires) soit rendue possible sans porter préjudice à l'utilisation d'autres espaces.

04 / PROGRAMME

La Fondation de la Ville de Genève pour le Logement Social est mise au bénéfice d'un droit de superficie sur la parcelle n°3210, Commune de Genève – Petit-Saconnex. L'aménagement de cette parcelle, ainsi que l'aménagement des deux parcelles adjacentes n°53143 et 3209, sont définis dans le plan localisé de quartier 29793.

La FVGLS veut réaliser un bâtiment de logements HBM, dont la surface brute de plancher sera au maximum de 4'590 m², tel que prévu dans le PLQ (bâtiment C1). La majoration de 10% possible pour un bâtiment répondant aux standards de haute performance énergétique (HPE) est reportée sur le bâtiment C2.

05 / CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Les propositions ont été jugées sur la base des critères suivants:

- · qualités architecturales générales du projet;
- · qualités des appartements et prise en compte des directives relatives au logement social;
- · qualités des aménagements extérieurs et des relations avec les bâtiments voisins;
- · respect de la volonté de durabilité et de simplicité (choix des matériaux, etc.);
- · économie générale du projet.

L'ensemble de ces critères n'est pas exhaustif. L'ordre dans lequel ces critères sont mentionnés ne correspond pas nécessairement à un ordre de priorité.

06 / JURY

Président	M. Jean-Paul JACCAUD, architecte SIA, diplômé EPFL
Vice-président	M. Bruno MARCHAND, architecte SIA FAS, diplômé EPFL
Membres professionnels	 M^{me} Andrea GROLIMUND, architecte SIA, diplômée EPFZ M. Bernard ZURBUCHEN, architecte SIA FAS, diplômé EPFL M^{me} Isabelle CHAROLLAIS, architecte SIA, diplômée EAUG, membre de la FVGLS M. Morten GISSELBAEK, architecte diplômé EAUG, membre de la FVGLS M. Miltos THOMAIDES, architecte diplômé EAUG, secrétaire général de la FVGLS
Membre non professionnel	M. Daniel FERRIER, membre et vice-président de la FVGLS
Suppléants	M ^{me} Laura MECHKAT, architecte diplômée EAUG

07 / DISTINCTIONS ET PRIX

Le jury a disposé pour ce concours de projets à un degré d'une somme globale de Fr. 120'000.-HT pour l'attribution d'environ 5 prix et d'éventuelles mentions, dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142, édition 2009.

membre de la FVGLS

M. Théodore NECKER, architecte SIA, diplômé EPFZ,

08 / CALENDRIER DU CONCOURS

Ouverture des inscriptions 3 avril 2012

Questionsjusqu'au 31 mai 2012Réponses du jury sur SIMAPdès le 15 juin 2012Rendu des projets27 août 2012Rendu des maquettes3 septembre 2012

Jugement dès le 10 septembre 2012

Remise des prix et inauguration 29 octobre 2012

Exposition des projets du 30 octobre au 10 novembre 2012

09 / LISTE DES PROJETS RENDUS

L'organisateur a reçu 61 inscriptions, 45 projets ont été remis à l'organisateur.

01 PLUS PLUS 23 Loftconcept46

02 Equisetum 24 ZZ123

03 GOLDFINGER 25 PERCEE D'ARBRES

04 doubleface 26 raiponse 05 PASDEDEUX 27 **TANGUY** 06 BB0044 DO-MI-NO 07 TOURYEDRE 29 Quercus 08 BONJOUR 30 **VARIATIONS**

09 REFLEXIONS 31 ENTHÄLT SPIELZEUG

10 TOURNESOL 32 ACACIAS
11 verslesoleil 33 MILLEFEUILLE
12 TARTAN 34 dam.ch
13 DOMINO 35 ANANAS

14 Ménage à deux 36 PUNT e MES 15 ASTRAGALOI 37 **GEMINI** 16 MAISONDEL'AIR 38 **Ecosquare** 17 SOLEIL ET VUES 39 troglodyte **TANDEM** 18 R4WU4RK1 40 LOUIS 19 A12321A 41 20 A8C2F3 42 abacus 43 **CLARTE** 21 ukulélé

2 CONTREPOINT 44 CAGE? D'ESCALIER!

45 AU VERT

10 / CONTÔLE ET CONFORMITÉ DES PROJETS RENDUS

Les contrôles de conformité ont été effectués préalablement au jugement par les collaborateurs de la Ville de Genève chargés de l'assistance technique.

Ceux-ci constatent que les dossiers rendus sont complets et parvenus à l'organisateur dans les délais prescrits.

11 / EXPERTISE DES PROJETS RENDUS

L'expertise des projets s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrents.

Elle a été conduite le 5 et du 12 au 14 septembre 2012, par les spécialistes-conseils du jury, soit:

M. Alain MATHEZ, chef de la direction des autorisations de construire DAC, Département de l'urbanisme DU - Etat de Genève

M. Arthur SCHAFFNER, économiste de la construction, Département des constructions et de l'aménagement - Ville de Genève

M. Romain BERGER, ingénieur thermicien, service de l'énergie, Département des constructions et de l'aménagement - Ville de Genève

12 / JUGEMENT

12.1 / DÉROULEMENT DU JUGEMENT

Le jury a siégé au complet les 10, 11 et 19 septembre 2012.

12.2 / PROJETS ADMIS AU JUGEMENT

Compte tenu des contrôles de conformité des projets, le jury décide, à l'unanimité, d'admettre au jugement tous les projets rendus, ceux-ci ainsi que les maquettes étant parvenus dans les délais, respectant l'anonymat et ne présentant aucun problème de conformité formelle.

12.3 / PRISE DE CONNAISSANCE DES PROJETS

L'ensemble du jury procède à une première prise de connaissance des projets, en présence des organisateurs, qui commentent chacun des projets pour l'ensemble des membres du jury, devant les planches et maquettes.

12.4 / PROJETS À EXCLURE DE LA RÉPARTITION DES PRIX

Conformité au programme et cahier des charges

Après la première prise de connaissance des projets, le jury constate qu'à l'exception de quelques écarts mineurs sur des éléments de programme, les projets remis répondent dans les grandes lignes au programme et au cahier des charges.

Conformité au PLQ et à la LCI

Le jury constate qu'un certain nombre de projets présentent des points de non-conformité plus ou moins importants en regard du respect du plan localisé de quartier (PLQ), des dispositions légales et du règlement sur les constructions et installations diverses (LCI). Il n'est pas en mesure de juger, à ce stade, de la gravité de ces écarts et décide de remettre la décision d'exclusion éventuelle de certains projets de la répartition des prix après un nouvel examen des projets, avec le soutien et en présence de Monsieur Alain Mathez, directeur du DAC (direction des autorisations de construire, Etat de Genève).

12.5 / PREMIER TOUR DU JUGEMENT

Le jury se répartit en plusieurs groupes, qui examinent chacun une partie des projets en relation avec les critères énoncés pour le jugement. Chaque groupe commente ensuite les projets analysés devant l'ensemble du jury, qui décide d'écarter, pour la suite du jugement, les projets répondant le moins bien aux critères principaux suivants:

- · qualité générale de la proposition en rapport avec le contexte;
- · qualités architecturales générales du projet;
- · qualité générale de mise en place du programme.

Les projets éliminés à l'issue de ce premier tour sont les suivants:

02	Equisetum	20	A8C2F3
04	doubleface	23	loftconcept46
05	PASDEDEUX	25	PERCEE D'ARBRES
06	BB0044	28	DO-MI-NO
07	TOURYEDRE	29	Quercus
09	REFLEXIONS	30	VARIATIONS
11	verslesoleil	32	ACACIAS
12	TARTAN	35	ANANAS
13	DOMINO	38	Ecosquare
14	Ménage à deux	39	troglodyte
16	MAISONDEL'AIR	43	CLARTE
18	R4WU4RK1	44	CAGE?D'ESCALIER!
		45	ALL VEDT

12.6 / CONFORMITÉ LCI, PROJETS A EXCLURE DE LA RÉPARTITION DES PRIX

Avec l'aide et l'expertise de Monsieur Alain Mathez qui assiste le jury et répond à ses questions, l'ensemble du jury procède à un examen de tous les projets admis au jugement, sous l'angle de la conformité au plan localisé de quartier (PLQ).

En préambule, Monsieur Mathez rappelle que les principales contraintes morphologiques imposées par le plan localisé de quartier sont:

- · l'emprise prévue pour la construction (bâtiment C1) et son périmètre d'évolution;
- · l'altitude maximale de la dalle de toiture de la nouvelle construction;
- · le nombre d'étages.

Son expertise s'est donc portée sur le respect de ces conditions. Il en résulte que certains projets présentent des points de non conformité plus ou moins importants, mais que ceux-ci peuvent se régler dans le cadre d'adaptations mineures du PLQ. Quatre projets sortent cependant clairement du cadre légal fixé par le PLQ.

Le jury prend note des explications fournies par Monsieur Mathez. A la lumière de ces éléments, le jury décide, à l'unanimité, d'exclure de la répartition des prix les projets suivants qui présentent des écarts importants en regard du respect du PLQ:

02Equisetum39troglodyte08BONJOUR40TANDEM

Ces projets ne sont toutefois pas exclus du jugement et sont conservés dans la perspective de l'attribution d'une éventuelle mention.

12.7 / DEUXIEME TOUR DU JUGEMENT

Le jury procède ensuite, devant tous les projets conservés, à une analyse plus détaillée des projets, en tenant compte de l'ensemble des critères de jugement.

A l'issue de ce second tour d'examen des projets, et après une discussion approfondie, le jury décide d'écarter les projets suivants:

01 **PLUS PLUS** 22 CONTREPOINT 03 GOLDFINGER 33 **MILLEFEUILLE** 10 TOURNESOL 34 dam.ch **SOLEIL ET VUES** 36 **PUNT e MES** 17 37 **GEMINI** 19 A12321A

12.8 / TROISIEME TOUR DE JUGEMENT

Après une visite du site en commun, le jury procède, devant tous les projets conservés, à un nouveau tour tenant compte de l'ensemble des critères de jugement et analyse plus particulièrement les thèmes suivants:

- · le rapport de la construction avec le sol et l'environnement proche;
- · les accès:
- · l'agrégation des logements proposés tenant compte des divers types de logements souhaités;
- · les caractères distributifs, dimensionnels et constructifs des logements proposés, en adéquation avec les objectifs du maître d'ouvrage.

A l'issue de ce troisième tour d'examen, le jury décide d'écarter les projets suivants:

 08
 BONJOUR
 41
 LOUIS

 21
 Ukulélé
 42
 Abacus

 24
 ZZ123

12.9 / TOUR DE RATTRAPAGE

Avant de procéder à la phase des expertises complémentaires, au classement final et à l'attribution des prix et mentions, le jury effectue un tour de rattrapage en réexaminant une dernière fois l'ensemble des projets admis au jugement. Ce travail permet le repêchage d'un projet qui est réintégré pour la suite du jugement. Il s'agit du projet:

22 CONTREPOINT

12.10 / ANALYSES COMPLÉMENTAIRES DES PROJETS RETENUS

A ce stade du jugement, les projets retenus sont les suivants:

15 ASTRAGALOI 27 TANGUY

22 CONTREPOINT 31 ENTHÄLT SPIELZEUG

26 Raiponse 40 TANDEM

Ces projets font l'objet d'un contrôle technique approfondi, en regard de leurs caractéristiques économiques énergétiques, dimensionnelles et quantitatives.

Les conclusions de ces examens sont présentées au jury qui en prend note et procède à une analyse approfondie des six projets restants, reprenant les critères précédents auxquels sont

ajoutés:

- · la rationalité constructive et les aspects économiques des projets;
- · le respect des surfaces fixées par l'Office du logement;
- · les performances énergétiques, sous l'angle du développement durable.

12.11 / RÉSULTATS DU JUGEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX ET MENTIONS

Après une discussion générale et un dernier examen des projets restants, qui font chacun l'objet d'une critique complète, le jury procède au classement final des projets conservés et attribue, à l'unanimité, les prix et mention suivants en conformité avec le point 1.15 du programme du concours.

1^{er} rang -1^{er} prix	nº 15	ASTRAGALOI	Fr.	30'000 HT
2 ^e rang – 2 ^e prix	nº 27	TANGUY	Fr.	25'000 HT
3e rang – mention	nº 40	TANDEM	Fr.	20'000 HT
4e rang – 3e prix	nº 26	raiponse	Fr.	18'000 HT
5 ^e rang – 4 ^e prix	nº 31	ENTHÄLT SPIELZEUG	Fr.	15'000 HT
6° rang – 5° prix	nº 22	CONTREPOINT	Fr.	12'000 HT

13 / RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury remercie les concurrents pour leur travail et souligne que le grand nombre des dossiers remis ainsi que la qualité des propositions rendues démontrent l'intérêt porté à la thématique de ce concours de projets.

Après l'examen détaillé des propositions et la visite du site, le jury a pu établir une lecture commune du site et cerner clairement les principaux enjeux, en tenant compte des objectifs du maître d'ouvrage.

La diversité des solutions proposées a permis au jury d'identifier la difficulté des questions posées aux concurrents. Questions en effet délicates, puisqu'il s'agissait, tout en respectant les contraintes fixées par le plan localisé de quartier, de donner une réponse à la problématique complexe de l'insertion, dans un site remarquable, d'un immeuble de logements dont les typologies apportent une réponse contemporaine au thème du logement social.

Fort de ces constats, le jury est convaincu que le projet n°15 ASTRAGALOI, lauréat du concours, désigné à l'unanimité, au premier rang et au premier prix, possède toutes les qualités qui lui permettront de répondre aux attentes de la Fondation de la Ville de Genève pour le Logement Social. A l'unanimité, le jury recommande au maître d'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation du projet au bureau auteur du projet ASTRAGALOI.

Dans le cadre du développement du projet, le jury émet les recommandations suivantes:

De manière générale, le projet doit être développé en préservant les qualités décelées dans la simplicité et l'efficacité des choix de la proposition, notamment en ce qui concerne:

- · la relation entre typologies et morphologie de la construction proposée;
- · l'agrégation des divers types de logements souhaités par le maître d'ouvrage;
- · la relation de l'immeuble avec le sol;
- · l'entrée et les espaces communs de l'immeuble.

Par ailleurs, il s'agira:

- de développer et d'expliciter la matérialisation des façades, spécialement en ce qui concerne les parties vitrées;
- · d'évaluer la nécessité d'ajouter ou non un deuxième ascenseur;
- · d'améliorer l'habitabilité des cuisines des petits logements;
- de vérifier, dans l'économie générale du projet, la nécessité de réaliser une toiture accessible et, cas échéant, d'en développer les caractéristiques propres à en favoriser l'usage.

14 / APPROBATION DU JURY

Président

M. Jean-Paul JACCAUD

Vice-président

M. Bruno MARCHAND

Membres professionnels

M^{me} Andrea GROLIMUND

M. Bernard ZURBUCHEN

M^{me} Isabelle CHAROLLAIS

M. Morten GISSELBAEK

M. Miltos THOMAIDES

Membre non professionnel

M. Daniel FERRIER

Suppléants

 \mathbf{M}^{me} Laura MECHKAT

M. Théodore NECKER

Affilley .

M. Zhu M. Thomasi Le

15 / LEVÉE DE L'ANONYMAT

Suite au classement et à l'attribution des prix et mentions, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents et lève l'anonymat en suivant l'ordre du classement.

PRIX ET MENTIONS

Projet n° 15

1er rang | 1er prix

ASTRAGALOI

Bureau d'architecte

group8 architecture et urban planning

37, chemin Philibert-de-Sauvage | 1219 Châtelaine | Suisse

Collaborateurs

Laurent Ammeter | Tarramo Broennimann | Thomas Sponti

Projet n° 27

2e rang | 2e prix

TANGUY

Bureau d'architecte

Widmann architectes

12, rue de l'Athénée | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs

Nuno Costa | Thomas Bolliger | Kristina Sylla | Marc Widmann

Projet n° 40

3e rang I mention

TANDEM

Bureau d'architecte

Timothée Giorgis Architectes Sàrl

11, rue Maunoir | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Timothée Giorgis | Frédéric Bravard | Carlo Piffaretti | Sven Hiestand

Projet n° 26

4e rang | 3e prix

raiponse

Bureau d'architecte

BCRarchitectes

3, Clos de la Fonderie I 1227 Carouge I Suisse

Collaborateurs

Rui Colaço | Patrik Beyeler | Vincent Roesti

5e rang – 4e prix EN

ENTHÄLT SPIELZEUG

Bureau d'architecte

Christophe Aebi architecte

16a, rue Mauverney | 1196 Gland | Suisse

Collaborateurs

Adrien Gilliand | Dominik Odermatt

Projet n° 22

6e rang – 5e prix

CONTREPOINT

Bureau d'architecte

Studio d'architettura Martino Pedrozzi

20, via Noseda I 6850 Mendrisio I Suisse

Collaborateurs

Martino Pedrozzi I Victoria Diaz Saravia I Andrea Nardi

PROJETS NON PRIMÉS par ordre d'arrivée

Projet n°01

PLUS PLUS

Bureau d'architecte

Jean Baptiste Bouvet architecture

14, rue Bochart de Saron I 75009 Paris I France

Projet n°02

Equisetum

Bureau d'architecte

TEAM IMMEUBLE PREVOST Giacomo Penco I Matteo Rossetti

& Project Partners Ltd Consulting Engineers

55, via al Molino I 6926 Montagnola I Suisse

Collaborateur

Marco Grazioli

Projet n°03

GOLDFINGER

Bureau d'architecte

Nicola Braghieri architecte

13, via Mantova | 20135 Milan | Italie

Collaborateurs

Alessandra Spada I Andrea Palmieri I Giovanni Lazzati

doubleface

Bureau d'architecte

marss agence d'architecture Luigi Consigliere marss agence d'architecture Gabriele Ercolini 17a/1, via Assarotti | 16122 Gênes | Italie Andrea Michelini 2/26c, via d'Annunzio | 16129 Gênes | Italie Domenico Conaci architecte

1-11, Vico San Vincenzo | 16121 Gênes | Italie

Projet n°05

PASDEDEUX

Bureau d'architecte

STUDIO ASSOCIATO VULCANIA ARCHITETTURA Marina Borrelli I Eduardo Borrelli I Aldo Maria di Chio 7, piazza Giacomo Matteotti I 80133 Naples I Italie

Collaborateurs

Chiara Allegretti I Monica Gasparini I Ian Vanko

Projet n°06

BB0044

Bureau d'architecte

C+C04STUDIO

59, via Riva Villasanta I 09134 Cagliari I Italie

Collaborateurs

Mario Cubeddu I Pier Francesco Cherchi I Laura Maccioni I Francesca Melis Francesco Mulas I Giovanni Messina I Gabriele Antonio Coco I Roberta Di Simone Radu Alexandru Tonca I Claudia Anamaria Chifor

Projet n°07

TOURYÈDRE

Bureau d'architecte

Gonzalo Martínez Márquez Architecte

3, calle Vírgenes | 41004 Séville | Espagne

BONJOUR

Bureau d'architecte

CRÍSTOBAL+MONACO arquitectos & HELENA AGUILAR

3, calle Ferraz 5°izp. I 28008 Madrid I Espagne

Collaborateurs

Juan Ramón Cristóbal Mayoral I Francesco Monaco I Helena Aguilar Balea

Projet n°09

REFLEXIONS

Bureau d'architecte

scape spa

72, via Ignazio Pettinengo I 00159 Rome I Italie

Collaborateurs

Justyna Morawska I Thomas Panconi I Ludovic Zacchi

Projet n°10

TOURNESOL

Bureau d'architecte

PEZ ARQUITECTOS SLP

8, calle Campomanes, bajo A | 28013 Madrid | Espagne

Projet n°11

verslesoleil

Bureau d'architecte

Beirak y Ulanosky Arquitectos SLP

40, calle Infantas 3 izq | 28004 Madrid | Espagne

Collaborateurs

Norberto Beirak I Bibiana Ulanosky

Projet n°12

TARTAN

Bureau d'architecte

Orlando Alessandro Zimei architetto

108, via Tiburtina Valeria | 65128 Pescara | Italie

Collaborateur

Valentina Spezzaferro

DOMINO

Bureau d'architecte

Massimiliano Ciccalotti Architetto

23, via Carlo Zucchi | 00165 Rome | Italie

Collaborateurs

Emanuele Giovannetti | Maria Cristina Sullo | Jacopo Maccioni | Silvia Filippi

Projet n°14

Ménage à deux

Bureau d'architecte

PRINCIPIOATTIVO ARCHITETTI ASSOCIATI

Di Luca Bigliardi e Luca Gobbo

56, via Tucidide | 20134 Milan | Italie

Collaborateurs

Luca Gobbo I Luca Bigliardi I Diana Marcocci

Gloria Balconi I Andrea Calzaferri I Matteo Marconi

Projet n°16

MAISONDEL'AIR

Bureau d'architecte

Andrea Ponsi Architetto

25, via della Fonderia I 50142 Florence I Italie

Luca Ponsi Architetto

19, via Ardiglione | 50124 Florence | Italie

Niccolo' Galli Architetto

11, via della Torricella I 50135 Florence I Italie

Projet n°17

SOLEIL_ET_VUES

Bureau d'architecte

STEINMETZDEMEYER sàrl

Architectes | Urbanistes

8, rue Malakoff | 2114 Luxembourg

Collaborateurs

Nico Steinmetz | Arnaud De Meyer

R4WU4RK1

Bureau d'architecte

Contacto Atlântico, Arq.Lda

6912, avenue Marginal | 2765-587 Estoril | Portugal

Collaborateurs

André Caiado | António Brotas | Bruno Salgueiro | Pedro Chaves | Daniel Mateus Marisa Santos | Pedro Poças | Sara Monte

Projet n°19

A12321A

Bureau d'architecte

STUDIO RARO Roberta di Filippo I Roberto Salvischiani architetti associati

34, via San Martino I 38122 Trento I Italie

Projet n°20

A8C2F3

Bureau d'architecte

Alessandro Pretini Architetto I Francesca Nuti Architetto

Nuti & Pretini architetti associati

39, via G.P. Orsini | 50126 Florence | Italie

Collaborateurs

Camilla Merendoni

Corinna Giovannini Architetto

32, via della Pescaia I 50124 Florence I Italie

Projet n°21

ukulélé

Bureau d'architecte

Darius Golchan atelier d'architecture et d'urbanisme

114, rue de Lyon | CP 310 | 1211 Genève 13 | Suisse

Collaborateurs

Darius Golchan | Ruth Diaz | Frédéric Pittala

Ioftconcept46

Bureau d'architecte

PEDRO QUERO ARQUITECTOS SLP

6, avenida de Galicia | 33005 Ovideo | Asturias | Espagne

Collaborateurs

Pedro Quero | Maria Consuelo Alperi | Francisco Alperi | Enrique Martos

Projet n°24

ZZ123

Bureau d'architecte

OP ARCHITETTI ASSOCIATI

1, via Rampa Cavalcavia | 30172 Mestre Venezia | Italie

Collaborateurs

Giuseppe De Carlo I Andrea de Eccher I Giorgio Girardi

Projet n°25

PERCEE D'ARBRES

Bureau d'architecte

«ROUSSINOV-DESIGN» OOD

3, rue Lerin at. 46 | 1612 Sofia | Bulgarie

Collaborateurs

Tania Iordanova-Roussinova | Vladimir Roussinov | Ivan Danov

Projet n°28

DO-MI-NO

Bureau d'architecte

ATELIER SOMOS ARQUITECTOS

61, calle Fernando El Católico, local 18 | 28015 Madrid | Espagne

Collaborateurs

Luis Burriel Bielza | Pablo Fernandez Lewicki | José Antonio Tallón Iglesias

Projet n°29

Quercus

Bureau d'architecte

CRISTEA ARHITECTURA

41, Hagi Ghita | 011501 Bucarest | Roumanie

Collaborateurs

Lulius Cristea I Cosmin Pavel I Andrei Angelescu

VARIATIONS

Bureau d'architecte

Véronique Favre Architecte

28, rue de Montbrillant | 1201 Genève | Suisse

Collaborateur

Lola Rodriguez

Projet n°32

ACACIAS

Bureau d'architecte

AEA ARCHITECTES

15, allée Gluck – BP 2299 I 68069 Mulhouse Cedex I France

Collaborateurs

René-Pierre Ortiz | Richard Lang | Rodrigue Thiemann | Olivier Lingelser

Bruno Mortagne I Céline Clarisse-Kuchard

Projet n°33

MILLEFEUILLE

Bureau d'architecte

pourquoipas! architectes

147, rue de Charenton | 75012 Paris | France

Collaborateurs

Alexandre Grutter | Eva Meinhardt | Célia Remba

Projet n°34

dam.ch

Bureau d'architecte

Carneiro Architectes

36, avenue du Cardinal-Mermillod | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

D. Carneiro | A. Carneiro | B. Santos | H. Khalef | O. Andre | R. Gonçalves

Projet n°35

ANANAS

Bureau d'architecte

architech sa

12a, route de Meyrin | CP 52 | 1211 Genève 7 | Suisse

Collaborateurs

Frank Herbert | Jean-Daniel Pasquettaz | Christelle Derieux | Irene Gil Lopez | Vanessa Munoz

PUNT E MES

Bureau d'architecte

NOMOS Groupement d'architectes SA & PYO arquitectos (Entrepyo SLP)

20, rue Boissonnas I 1227 Les Acacias I Suisse

Collaborateurs

Nomos: Massimo Bianco | Lucas Camponovo | Jean-Michel Chartiel

Katrien Vertenten | Paul Corsini

Pyo: Paul Galindo Pastre I Ophélie Herranz Lespagnol I Natalia Vera Vigaray I Jaime Sanz de Haro

Collaborateurs externes

Jean Putallaz I ingénieurs conseils sàrl Francesco Ponzo I ingénieur civil Pillet SA

Projet n°37

GEMINI

Bureau d'architecte

R. Rast Architekten AG

19, Beatusstrasse | 3006 Berne | Suisse

Collaborateurs

Rudolf Rast | Enrico Slongo | Ivan Venticinque | Rolf Schlup | Loïc Colotti | Nicolàs Bauer

Projet n°38

Ecosquare

Bureau d'architecte

BRUNONI-MESPLE Architectes sàrl

9, rue des Photographes | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Tiago Ramos I Benoît Cadot

Projet n°39

troglodyte

Bureau d'architecte

MENTHA & ROSSET ARCHITECTES

13, avenue St-Clotilde | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs

Eric De Meo | Olivier Favre

LOUIS

Bureau d'architecte

Mathis Bolli Architekten AG

177, Birmensdorferstrasse | 8003 Zürich | Suisse

Collaborateurs

Gregor Kamplade | Sascha Mathis | Sven Ricman

Projet n°42

abacus

Bureau d'architecte

Enrico Prati & Lorenzo Lotti architectes

38bis, rue du Môle | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs

Ivan Roschi I Ana Baudic I Nadia Costa

Projet n°43

CLARTÉ

Bureau d'architecte

AMADO ANTAS DE BARROS

41, rue de Neuchâtel | 1201 Genève | Suisse

Projet n°44

CAGE? D'ESCALIERS!

Bureau d'architecte

andrés subirá architecte sàrl

61, rue des Bains I 1205 Genève I Suisse

Collaborateurs

Andrés Subirá I David Gaston Robles

Projet n°45

AU VERT

Bureau d'architecte

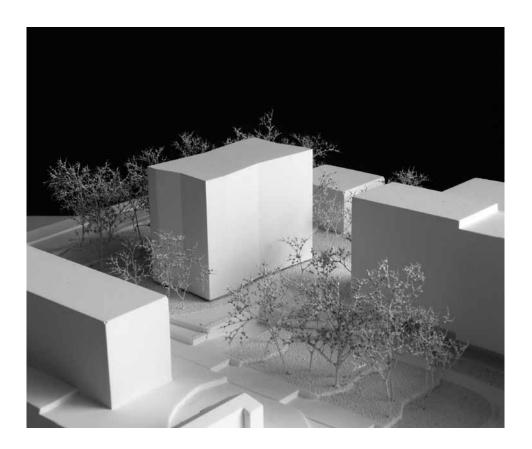
Albert Reynard

43, avenue de Châtelaine I 1203 Genève I Suisse

 $\mathbf{1}^{\text{er}} \ \text{rang I} \ \mathbf{1}^{\text{er}} \ \text{prix} \quad \ \ \, \text{ASTRAGALOI}$

Bureau d'architecte

group8 architecture et urban planning



Le projet propose un travail de déformation de la forme orthogonale proposée par le PLQ, en générant quatre faces concaves pliées et articulées par des loggias situées aux angles. Cette façon de faire, très intéressante, confère une certaine dynamique au volume et un statut d'objet autonome et rayonnant, en dialogue avec l'arborisation du parc et le paysage proche et lointain.

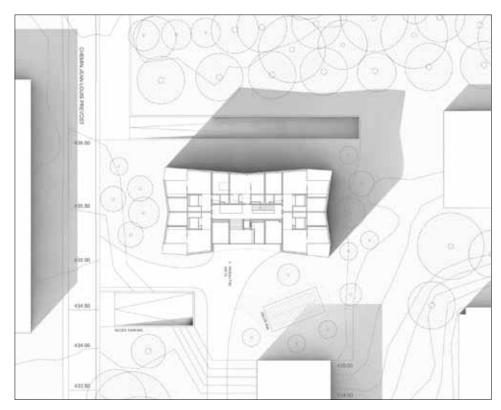
Le rez-de-chaussée, surélevé par rapport au sol, induit la possibilité d'une appropriation publique du parc tout en accordant, par le joint négatif qui gère le contact du volume avec le terrain, une «assise flottante» au bâti. L'entrée se fait au centre du bâtiment par un hall central et un retrait de la façade qui créent ensemble un seuil couvert et accueillant donnant accès, de plain-pied, aux pièces de service tels les locaux poussettes, bicyclettes.

Le choix de concentrer tous les appartements autour d'un seul noyau de distribution verticale central va dans le sens de l'économie de la construction. Par étage, un palier unique allongé distribue ainsi en moyenne six appartements. Cet espace est éclairé, du moins aux étages supérieurs, par un puits de lumière zénithale qui traverse le bâtiment dans toute sa hauteur et sous lequel est situé l'escalier qui mène au 1^{er} étage. D'une façon simple, celui-ci prend dès lors un statut plus représentatif, tout en créant une diversité dans les circulations du bâtiment.

Le palier –dont la longueur permet la création de doubles entrées pour les grands appartements, un dispositif qui favorise la flexibilité des espaces— est entouré par une couche rationnelle d'espaces servants qui accueille, de façon systématique, des halls, et libère l'entier des façades pour les pièces principales. La disposition des appartements suit un principe rayonnant avec des logements non-traversants sur des façades opposées et des logements plus généreux situés aux angles. Ceux-ci placent la cuisine habitable et le séjour autour de loggias généreuses, les chambres ayant des dimensions propices à des aménagements diversifiés.

Dans l'ensemble, le projet a convaincu le jury par ses qualités affirmées et on ne peut que regretter l'absence de loggias ou balcons dans les appartements non-traversants où les cuisines sont par ailleurs trop éloignées des façades. L'expression architecturale est simple, sans rhétorique, dans un esprit économique propre au logement social. Le caractère de l'immeuble ressortant de la répétition d'un même module de fenêtre, du rapport des pleins et des vides et du sentiment à la fois d'ouverture et de la fermeture nécessaire à l'intimité, de l'expression particulière des angles et de la continuité sur tout le pourtour de bandes horizontales en béton.

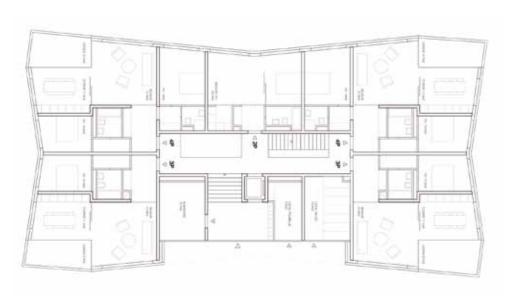








Etage type



Rez-de-chaussée

11 x 2 pièces

6 x 3 pièces

16 x 4 pièces

12 x 5 pièces

2 x 6 pièces

0 5 10m

Total 176 pièces 47 logements

2e rang | 2e prix TANGUY

Bureau d'architecte Widmann architectes



Le projet s'implante strictement dans les limites du PLQ. Il se caractérise par un accès unique depuis une aire collective reliée à l'immeuble projeté adjacent. La proposition tente de créer un espace collectif commun aux deux immeubles en les reliant par un cheminement et une place de jeux.

Il propose un immeuble de 8 étages sur rez-de-chaussée avec 4 logements au rez-de-chaussée, légèrement surélevés par rapport au terrain. Une seule entrée conduit aux deux cages d'escalier placées à l'intérieur, sans lumière naturelle. Chacune des cages distribue 3 logements, deux occupant les angles et un traversant. Tous les logements sont équipés d'une grande cuisine habitable reliée à une terrasse généreuse.

Le principe typologique repose sur une distribution intérieure par couloir, non éclairé naturellement pour la plupart d'entre eux, mais dimensionné pour permettre un autre usage que celui strict de «passer d'une pièce à l'autre». Ce dispositif, très simple et efficace, permet de distribuer des pièces de tailles variées, mais toutes correctement dimensionnées. Sans parler strictement de plan neutre, les auteurs illustrent diverses manières de les occuper permettant ainsi de répondre aux besoins de toute une palette d'utilisateurs.

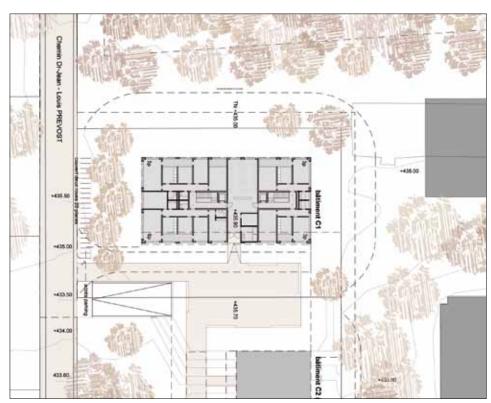
Certainement pour des raisons de répartition et de taille des logements, le projet dispose les cages d'escalier de manière asymétrique, ce qui a pour effet de proposer des couloirs et des salles de bain éclairés sur un des côtés de l'immeuble, mais donne l'impression qu'il manque un bout à l'immeuble. Les conséquences de cette dissymétrie sont plus problématiques en façade puisqu'un rythme aléatoire s'introduit dans l'ordonnancement de celle-ci.

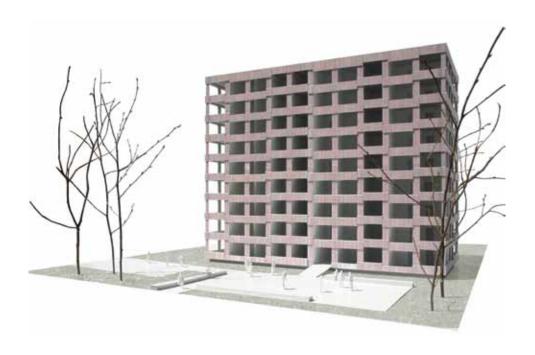
Les auteurs du projet tentent d'y répondre en introduisant une différenciation dans le dimensionnement des ouvertures des balcons. Le déhanchement qui s'ensuit, s'il règle, ou plutôt cache, partiellement le problème des rythmes, provoque un effet relativement gênant. On se demande s'il s'agit là vraiment d'une recherche plastique ou simplement d'un «truc» pour masquer un problème.

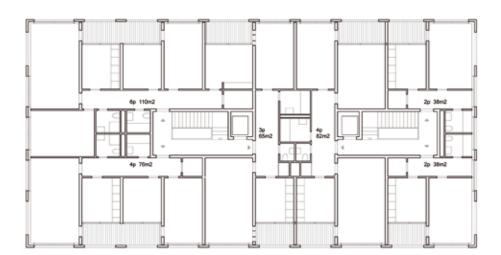
La matérialisation de l'immeuble, en béton préfabriqué, laisse à penser que la réalisation, mais aussi l'entretien, seront aisées et rationnelles. Ce projet, qui fait fi des tendances contemporaines dans la spatialité des logements (espaces fluides, enchaînement de séquences spatiales, etc.), illustre bien les qualités d'un plan classique et sobre, aisément interprétable par les usagers. Il pose avec succès la question de l'usage et de l'appropriation variés de l'espace, notamment dans le cas précis du logement social.

La dichotomie entre le plan et la façade laisse toutefois songeur...









Etage type



Rez-de-chaussée

10 x 2 pièces 6 x 3 pièces 20 x 4 pièces 11 x 5 pièces

2 x 6 pièces

Total 185 pièces 49 logements

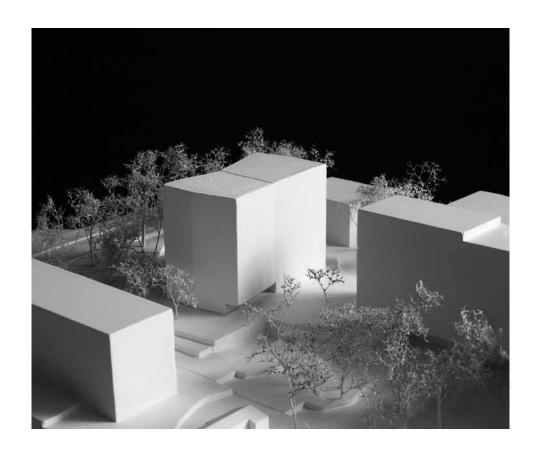
0 5 10m

3e rang I mention

TANDEM

Bureau d'architecte

Timothée Giorgis Architectes Sàrl



Le projet s'écarte du PLQ en resserrant le bâtiment en son centre et en l'évasant à ses extrémités. Bien que ce changement de géométrie enrichisse la lecture de la façade, le jury regrette que le volume ainsi proposé referme l'entrée dans le site.

Le traitement de sol extérieur s'inscrit dans le prolongement de la géométrie du bâtiment et conduit directement à l'espace couvert ménagé dans l'angle sud-ouest, pour se prolonger ensuite en direction des autres bâtiments prévus dans le PLQ.

Un grand hall donne accès aux deux cages d'escalier, au local vélo et à la buanderie. Les locaux communs, tous réunis au rez-de-chaussée, sont pensés comme des lieux de rencontre généreux, lumineux et ouverts sur le parc. Quelques appartements sont également proposés au rez-de-chaussée, loin de l'accès piéton afin de préserver l'intimité des habitants.

La distribution des logements est assurée par deux cages d'escalier distribuant chacune trois appartements par étage. Une trémie, bien que de taille réduite, encourage les relations verticales entre voisins et donne un sentiment de spatialité plus généreuse.

Les appartements s'articulent autour des cages d'escalier avec un premier cercle dévolu aux sanitaires et surfaces de distribution et un second cercle dévolu aux différentes pièces habitées.

Le jury salue l'égalité de traitement de tous les appartements quant à leur orientation –ils profitent tous d'une double orientation –et quant à leur prolongement extérieur – ils bénéficient tous d'une généreuse loggia.

La disposition des chambres, cuisines et séjours est la même à tous les étages. Elle est organisée de sorte à pouvoir varier la taille des appartements (de 2 à 6 pièces) d'un étage à l'autre. Le dispositif est habile et efficace, mais aurait nécessité que les cuisines des appartements des angles soient plus spacieuses pour fonctionner indifféremment avec les petits et les grands appartements. Chaque appartement dispose d'un hall d'entrée généreux, sorte d'antichambre distribuant la majorité des pièces et dont les dimensions varient selon la taille du logement.

Certaines chambres ne sont accessibles que par des espaces collectifs (cuisine ou séjour), sans pour autant avoir un accès direct à une salle de bains. Selon le mode de vie des différentes personnes habitant un même appartement, la cohabitation pourrait se révéler dès lors plus difficile.

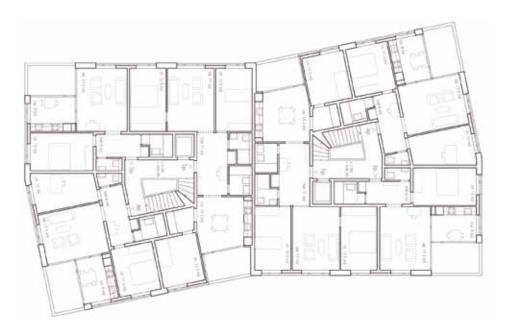
Le traitement unitaire des façades est cohérent avec l'organisation circulaire des typologies et renforce la perception d'un bâtiment inséré dans un environnement paysager de qualité. La composition des façades, simple, rationnelle et répétitive, laisse présager une certaine économie.

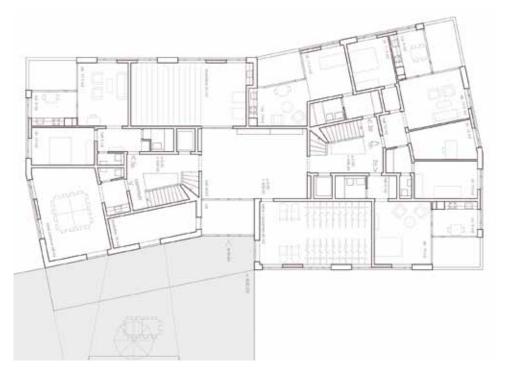
Le jury relève l'efficacité du dispositif typologique mis en place qui offre une grande variété et flexibilité dans la taille des appartements ainsi qu'un grand nombre de logements et de pièces. Mais, défaut de ses qualités, le projet souffre justement d'une trop grande densité, ayant pour conséquence les problèmes évoqués plus haut.











Rez-de-chaussée

10 x 2 pièces

5 x 3 pièces

20 x 4 pièces

13 x 5 pièces

4 x 6 pièces

52 logements

10m 204 pièces Total

Projet n° 26

4e rang | 3e prix raiponse

Bureau d'architecte

BCRarchitectes



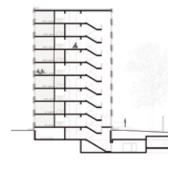
Le projet s'insère de façon précise dans le gabarit proposé par le PLQ. L'accès au niveau du sol se fait depuis le chemin Dr Jean-Louis Prévost par un dispositif de rampe, qui se termine par des gradins en prolongement de la terrasse extérieure d'un espace commun. Ce dispositif, généreux et confortable, se révèle pourtant un peu compliqué et tend à ancrer le bâtiment dans le sol par une expression de socle qui semble en contradiction avec le souhait de surélever et faire flotter le bâtiment par rapport au terrain naturel. L'entrée se fait par un hall central qui, par sa position à nu de façade, coupe en deux ce qui aurait pu être un portique continu couvert et qui donne accès aux locaux poussettes, vélos.

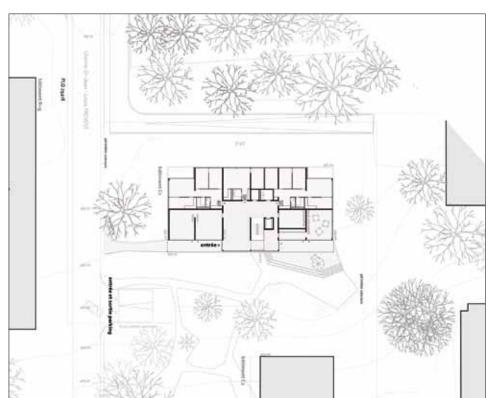
La recherche de l'économie de la construction conduit à la concentration, par étage, de tous les logements autour d'un vestibule allongé, distribué par un seul ascenseur et une seule cage d'escalier, celle-ci se déployant en façade sud. Cette disposition, malgré le fait qu'elle permet d'éclairer naturellement l'espace central de circulation, ne semble pas très judicieuse car elle ne permet pas une utilisation maximale du pourtour de bâtiment pour des espaces de vie.

Le vestibule est séparé des espaces domestiques par une suite de halls d'entrée et d'espaces d'eau (cuisines et salles de bain), selon un agencement rationnel qui induit une disposition rayonnante des espaces domestiques ayant des vues variées sur les arbres et le paysage. Les grands logements sont ainsi implantés aux angles, intercalés par des mono-orientés situés sur des façades opposées. Dans l'ensemble, le jury relève la qualité des logements, notamment ceux situés aux angles, tout en regrettant l'absence de loggias dans les petits appartements où les cuisines, trop restreintes et éloignées des façades, n'offrent pas la garantie d'une bonne habitabilité.

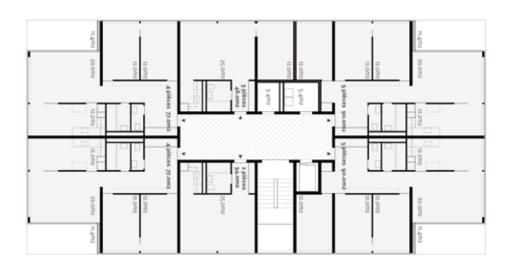
Le principe structurel adopté, composé de murs de refend porteurs perpendiculaires aux façades, est certes efficace mais, par sa rigidité, n'est pas favorable à une flexibilité des espaces et à des changements, dans le temps, de la configuration des appartements. Le langage architectural repose sur l'expression des bandeaux horizontaux des contrecoeurs, intercalés par des pans de verre continus et ponctués par des angles évidés. Cette expression, à la fois simple et élégante, ne confère pourtant pas au bâtiment un caractère spécifique au logement social.

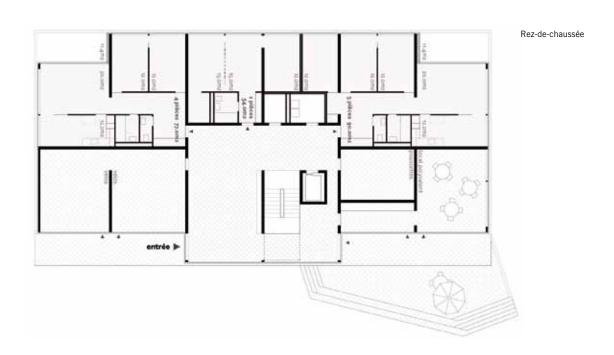
Finalement, le jury se demande si un logement social qui ressemble trop à un logement à loyer libre n'aurait peut-être pas perdu un peu de son âme...











13 x 2 pièces

5 x 3 pièces

18 x 4 pièces

13 x 5 pièces

3 x 6 pièces

0 5 10m

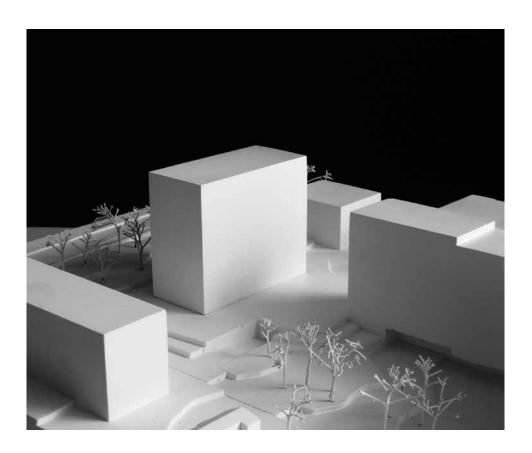
Total 196 pièces 52 logements

Projet n° 31

 $5^e rang - 4^e prix$ ENTHÄLT SPIELZEUG

Bureau d'architecte

Christophe Aebi architecte



L'implantation du bâtiment se fait dans les limites du périmètre indiqué par le PLQ.

Le traitement du rez-de-chaussée, les aménagements extérieurs et la liaison avec les allées du bâtiment en L sont relativement schématiques.

La typologie proposée se base sur un seul et même thème qui repose sur l'articulation spatiale de l'espace séjour / cuisine / loggia. Très convaincant par ses qualités, ce dispositif est répété pour l'ensemble des types proposés du logement de 2 pièces à celui de 5 pièces.

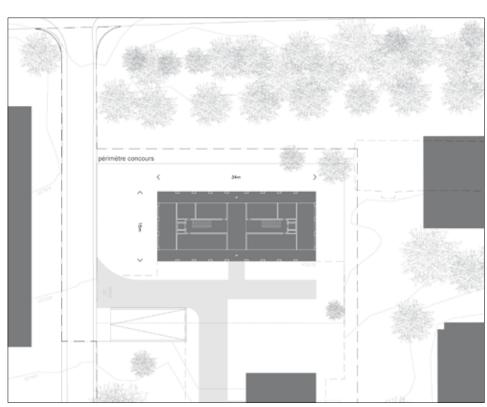
Cette typologie est appréciée du jury, bien qu'elle ne propose pas d'appartements de 6 pièces, demandés par le programme, et qu'elle implique des appartements mono-orientés au centre du bâtiment, où des types traversants auraient été possibles du fait de la distribution verticale par deux cages d'escalier.

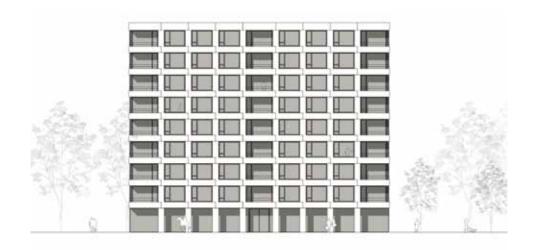
La simplicité du système distributif, espaces fluides, très bien compartimentés et articulés, ne nécessitant pas de portes à l'exception des chambres et des sanitaires, est appréciée. Elle apporte une réflexion intéressante sur l'habitabilité et l'économie du logement social. Il en va de même du système constructif, répartition des porteurs sur la base d'une géométrie simple, par des parois porteuses et des poteaux.

L'expression architecturale du bâtiment, façades en béton préfabriqué suivant le principe poteau / poutre, participe de la simplicité conceptuelle du projet.

Le jury regrette en revanche le peu d'attention portée à l'aménagement et l'utilisation du rezde-chaussée. Ne pas utiliser ce dernier pour des logements implique la perte d'une importante surface brute de plancher au profit d'une utilisation peu convaincante pour des locaux communs et au détriment de l'économie générale du projet.

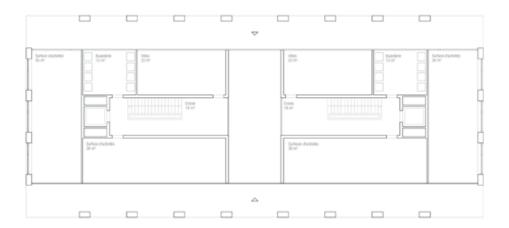








Etage type



Rez-de-chaussée

16 x 2 pièces 8 x 3 pièces

16 x 4 pièces

8 x 5 pièces

-- x 6 pièces

Total 160 pièces 48 logements

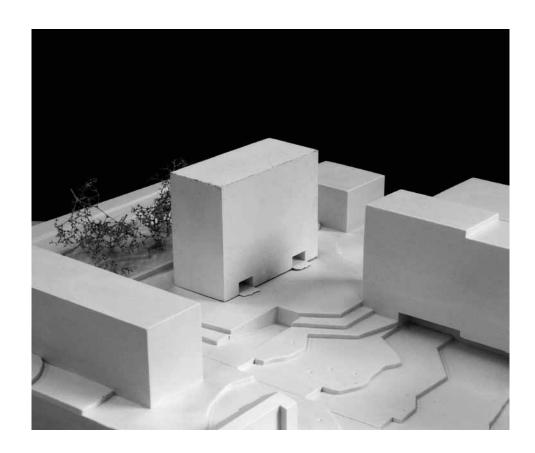


Projet n° 22

$6^e rang - 5^e prix$ CONTREPOINT

Bureau d'architecte

Studio d'architettura Martino Pedrozzi



Le projet s'implante dans les limites strictes du PLQ en renforçant, vers le sud-ouest, le caractère de parc, et vers le sud-est, le statut d'espace collectif et social en liaison avec le futur bâtiment adjacent. De cet espace collectif, deux rampes conduisent aux deux cages d'escalier. Le rez-de-chaussée contient des appartements, qui, bien que légèrement surélevés par rapport au sol, possèdent tous leurs cuisines et quelques chambres s'ouvrant directement sur le parking à vélos, contrairement à ce qui est illustré dans une des images perspectives.

Les cages d'escalier sont placées au centre du bâtiment et distribuent, selon les niveaux, deux ou trois logements. Ce dispositif, efficace par ailleurs, produit inévitablement des petits logements mono-orientés.

Le thème principal de la typologie proposée réside dans la mise en valeur d'un espace traversant et unitaire de qualité, du séjour à la cuisine, qui assure une très bonne luminosité tout au long de la journée. On pourrait lire cet espace comme une rue intérieure sur laquelle donnent, au centre, les sanitaires et aux extrémités les chambres. Les angles des sanitaires sont légèrement arrondis et confirment de manière convaincante la continuité de cet espace.

Si le fait de placer les portes des chambres aux extrémités de cette «rue» renforce l'aspect traversant du logement et le fait vivre dans toute sa profondeur, on peut se demander si les importantes circulations qu'il génère et, du même coup, les complications supplémentaires liées à l'ameublement, ne sont pas en contradiction avec le principe même du logement social.

La «couche» des espaces extérieurs est détachée de la façade et reliée aux logements par des sortes de ponts. Les auteurs du projet justifient ce dispositif par la volonté de pouvoir «se mettre en scène». Le très / trop léger décalage de cette galerie par rapport à la façade (env. 60 cm) permet également de faire varier la lumière dans les logements. Comme pour les portes des chambres, ce principe ne semble pas être en adéquation avec une certaine idée du logement social et d'une économie générale du projet.

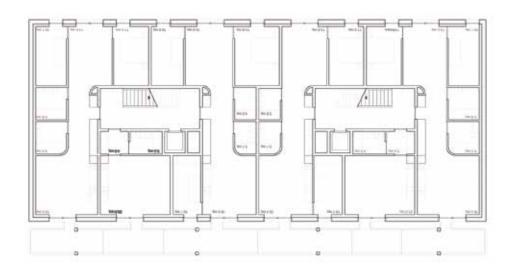
L'expression du bâtiment, revêtu de plaques de béton préfabriquées, remplacées ponctuellement par des fenêtres sur toute la hauteur, peut laisser entrevoir une bonne économie et une possibilité de rationalisation du projet.

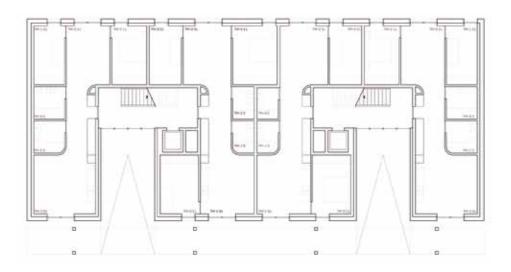
La tentative très rigoureuse d'appliquer les principes de l'hygiénisme et du type traversant est louable, mais le jury regrette toutefois que la rigidité prenne parfois le pied sur la rigueur, notamment en ce qui concerne l'absence totale de percement sur les pignons.











Rez-de-chaussée

14 x 2 pièces

4 x 3 pièces

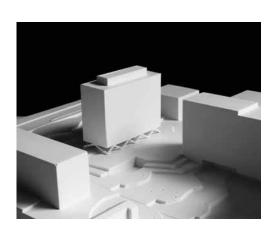
17 x 4 pièces

11 x 5 pièces

-- x 6 pièces

0 5 10m

Total 185 pièces 48 logements



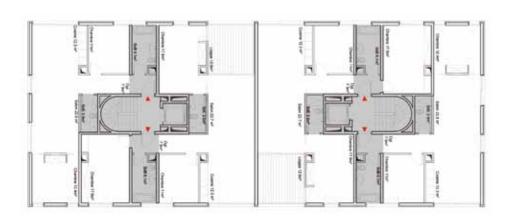
Projet n°01

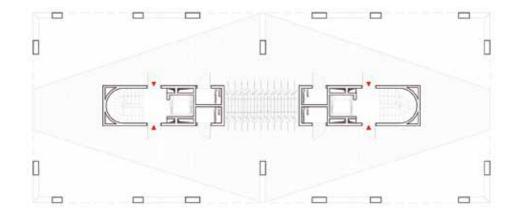
PLUS PLUS

Bureau d'architecte

Jean Baptiste Bouvet architecture













Projet n°02

Equisetum

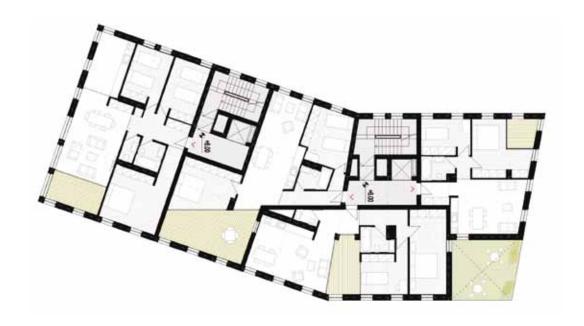
Bureau d'architecte

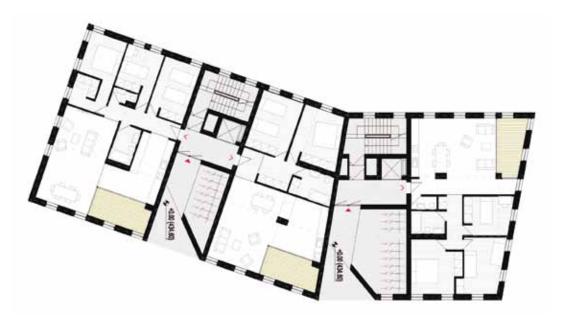
TEAM IMMEUBLE PREVOST Giacomo Penco Matteo Rossetti

& Project Partners Ltd Consulting Engineers



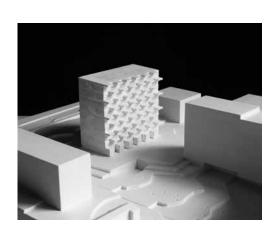
Etage type











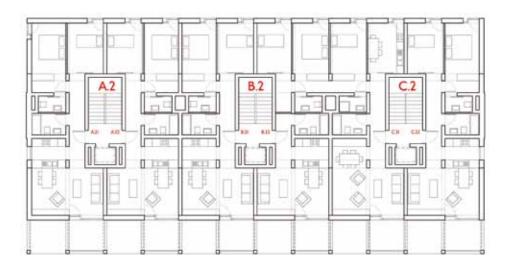
Projet n°03

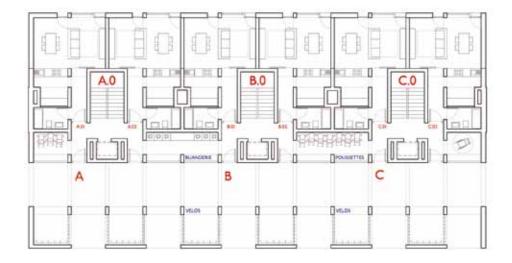
GOLDFINGER

Bureau d'architecte

Nicola Braghieri architecte

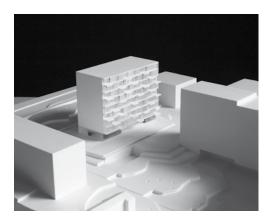












Projet n°04 doubleface Bureau d'architecte

marss agence d'architecture Luigi Consigliere marss agence d'architecture Gabriele Ercolini Andrea Michelini Domenico Conaci architecte

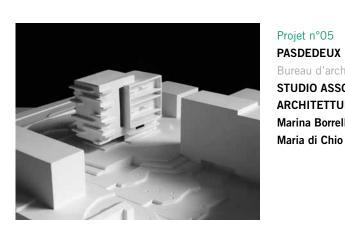


Etage type







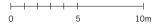


PASDEDEUX
Bureau d'architecte
STUDIO ASSOCIATO VULCANIA
ARCHITETTURA
Marina Borrelli I Eduardo Borrelli Aldo

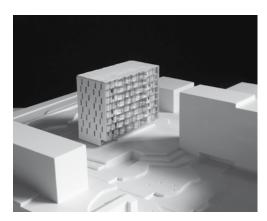








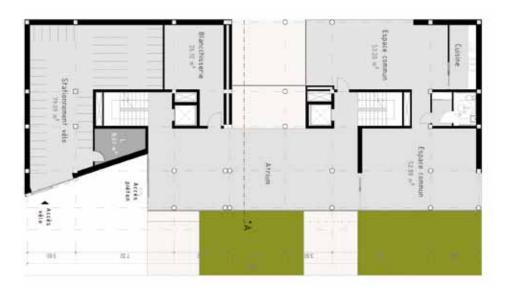


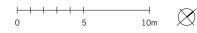


Projet n°06 BB0044 Bureau d'architecte C+C04STUDIO





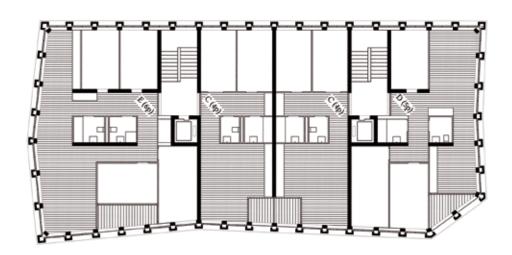


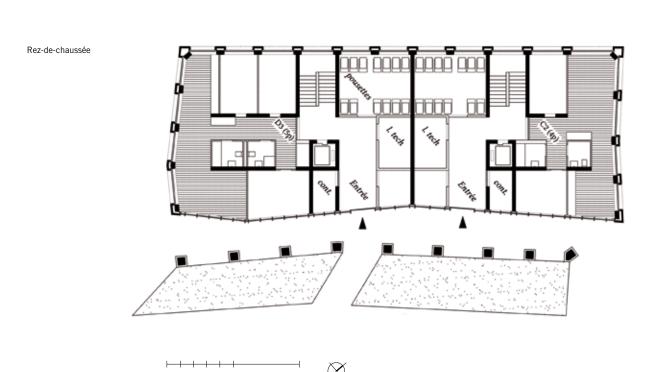




Projet n°07
TOURYÈDRE
Bureau d'architecte
Gonzalo Martínez Márquez Architecte









Projet n°08

BONJOUR

Bureau d'architecte

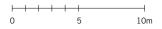
CRÍSTOBAL+MONACO arquitectos

& HELENA AGUILAR





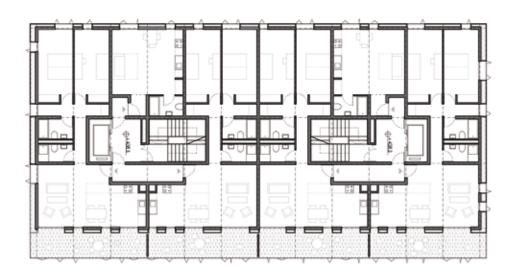


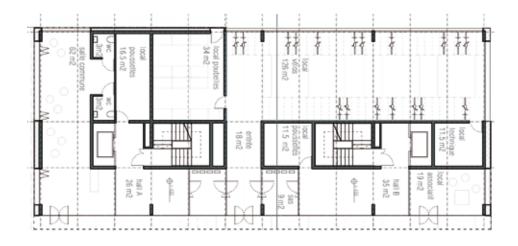


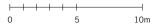


Projet n°09
REFLEXIONS
Bureau d'architecte
scape spa













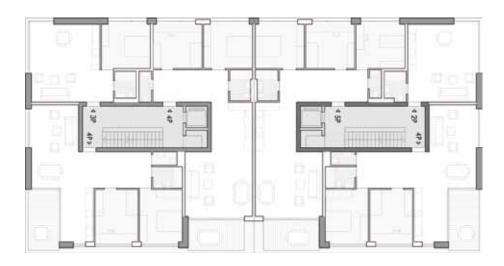
Projet n°10

TOURNESOL

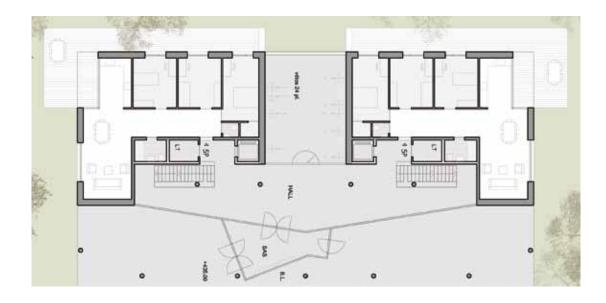
Bureau d'architecte

PEZ ARQUITECTOS SLP





Rez-de-chaussée





 \bigotimes



Projet n°11

verslesoleil

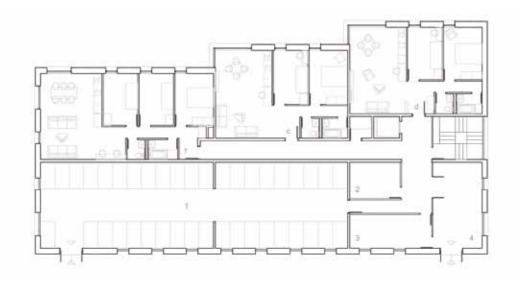
Bureau d'architecte

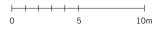
Beirak y Ulanosky Arquitectos SLP



Etage type











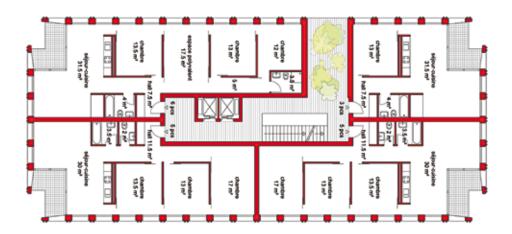
Projet n°12

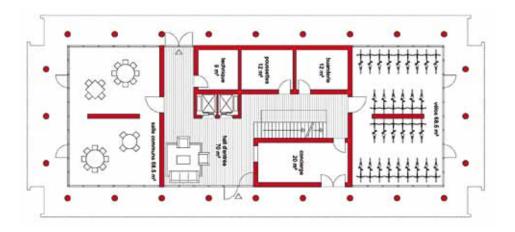
TARTAN

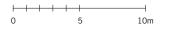
Bureau d'architecte

Orlando Alessandro Zimei architetto











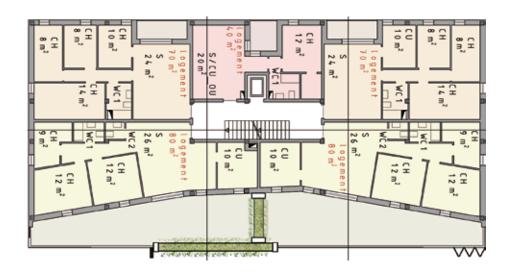
Projet n°13

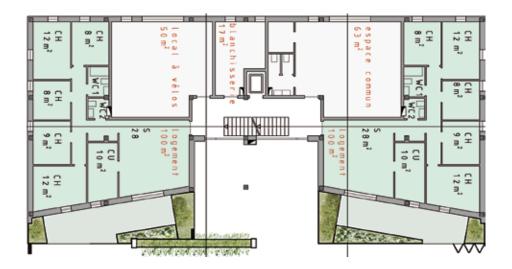
DOMINO

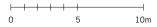
Bureau d'architecte

Massimiliano Ciccalotti Architetto

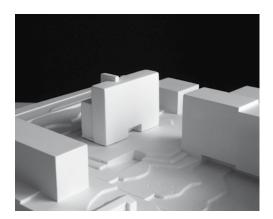












Projet n°14

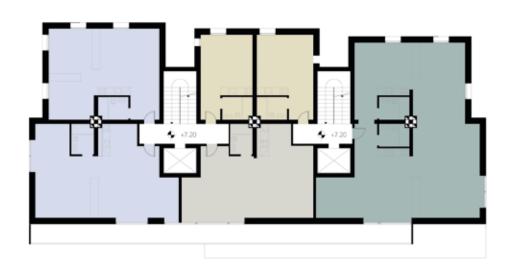
Ménage à deux

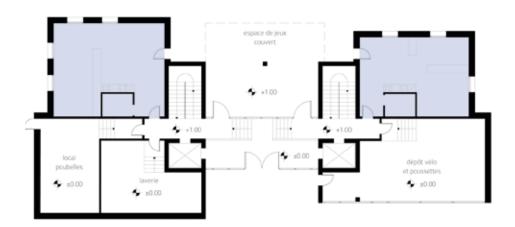
Bureau d'architecte

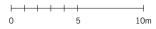
PRINCIPIOATTIVO ARCHITETTI ASSOCIATI

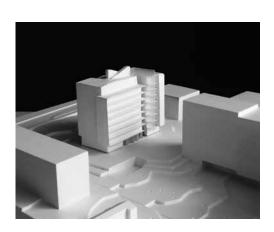
Di Luca Bigliardi e Luca Gobbo











Projet n°16

MAISONDEL'AIR

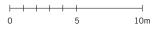
Bureau d'architecte

Andrea Ponsi Architetto
Luca Ponsi Architetto
Niccolo' Galli Architetto













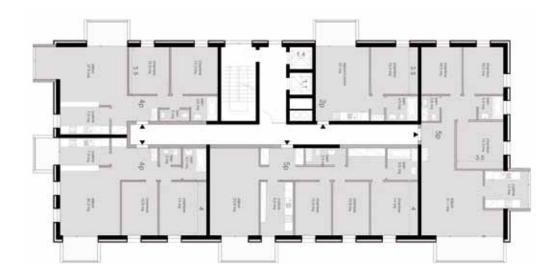
Projet n°17

SOLEIL_ET_VUES

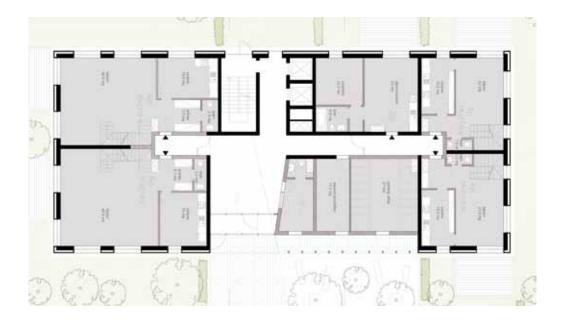
Bureau d'architecte

STEINMETZDEMEYER sàrl



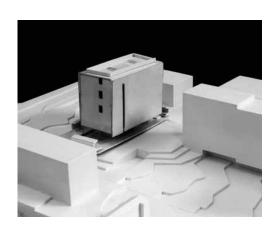


Rez-de-chaussée



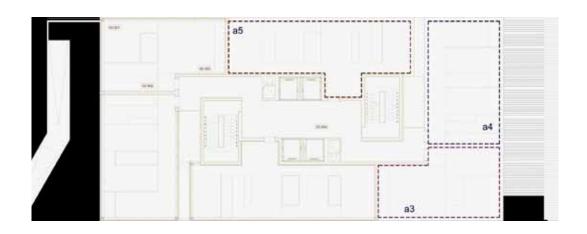


 \bigotimes

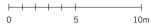


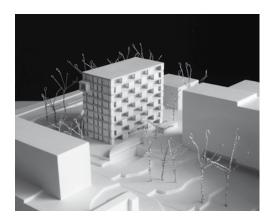
Projet n°18
R4WU4RK1
Bureau d'architecte
Contacto Atlântico, Arq.Lda









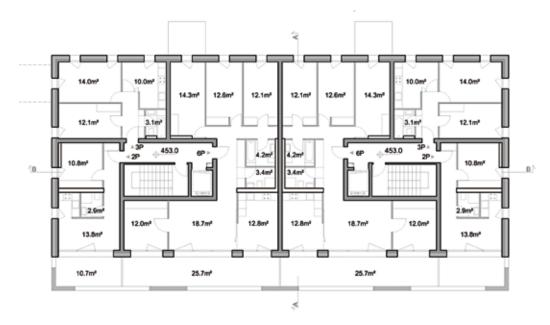


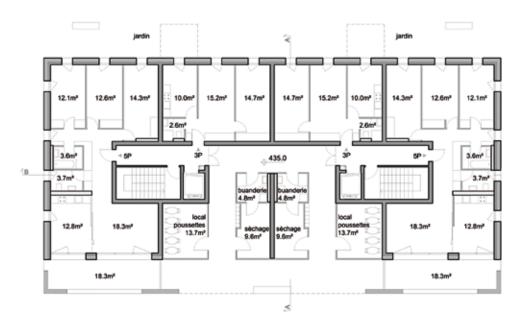
Projet n°19 A12321A Bureau d'architecte STUDIO RARO Roberta di Filippo

Roberto Salvischiani architetti associati

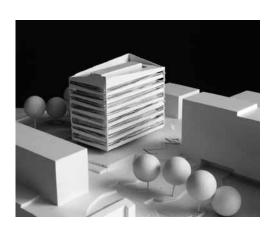


Etage type









Projet n°20

A8C2F3

Bureau d'architecte

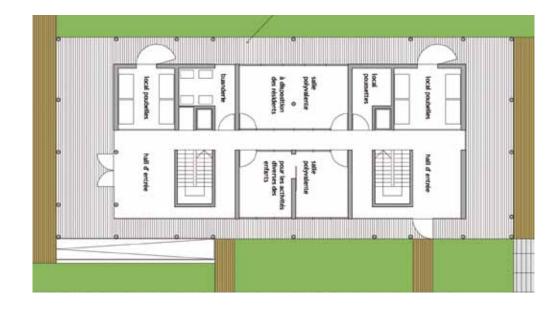
Alessandro Pretini Architetto

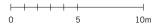
Francesca Nuti Architetto

Nuti & Pretini architetti associati

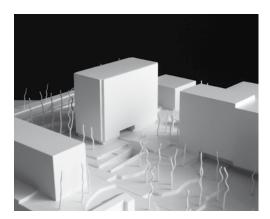








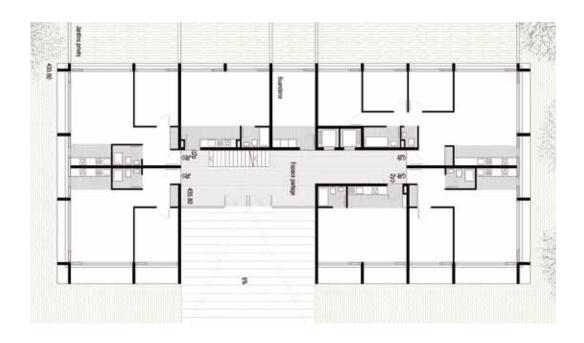




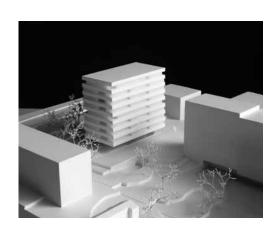
Projet n°21 ukulélé Bureau d'architecte Darius Golchan atelier d'architecture et d'urbanisme





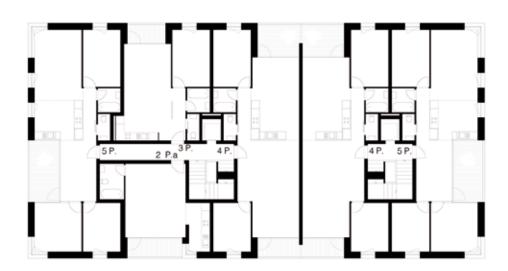


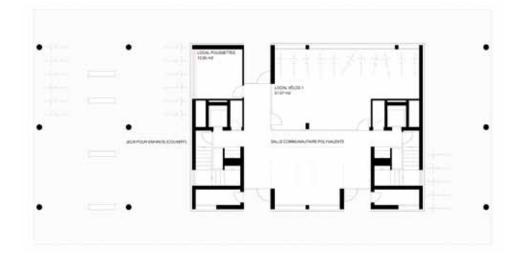




Projet n°23
Ioftconcept46
Bureau d'architecte
PEDRO QUERO ARQUITECTOS SLP

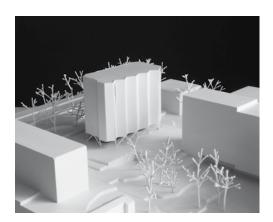












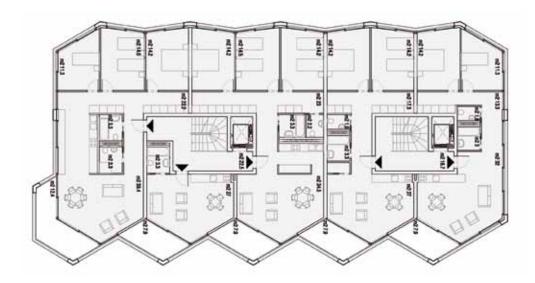
Projet n°24

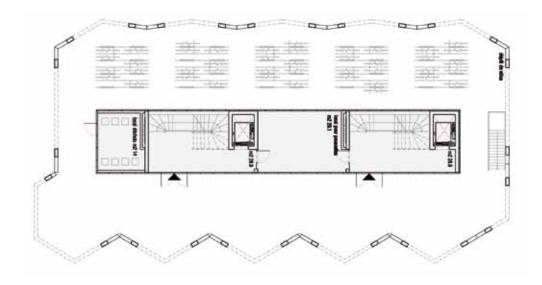
ZZ123

Bureau d'architecte

OP ARCHITETTI ASSOCIATI











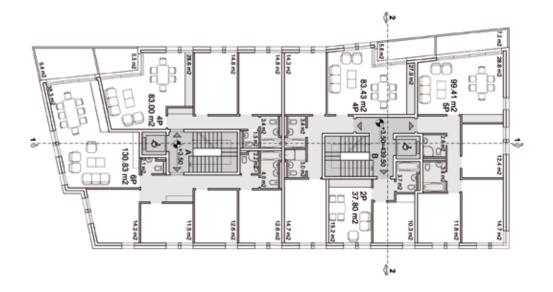
Projet n°25

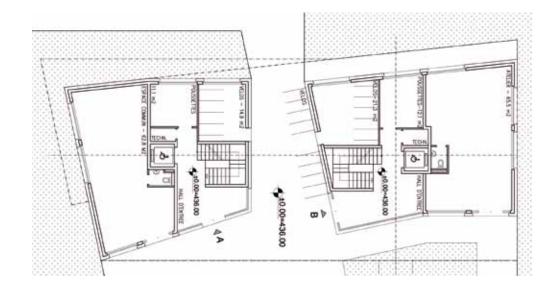
PERCEE D'ARBRES

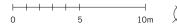
Bureau d'architecte

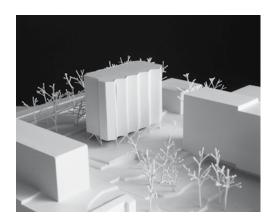
«ROUSSINOV-DESIGN» OOD











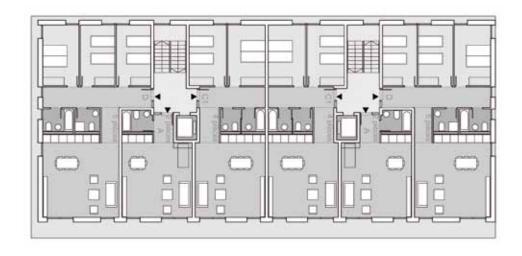
Projet n°28

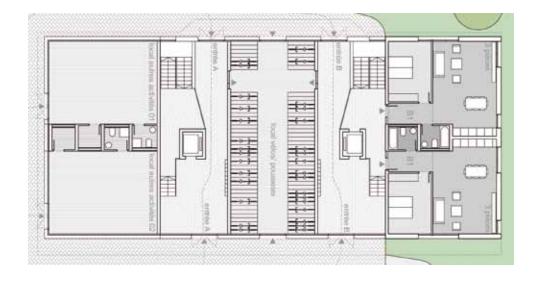
DO-MI-NO

Bureau d'architecte

ATELIER SOMOS ARQUITECTOS













Projet n°29

Quercus

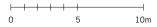
Bureau d'architecte

CRISTEA ARHITECTURA













Projet n°30

VARIATIONS

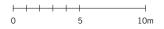
Bureau d'architecte

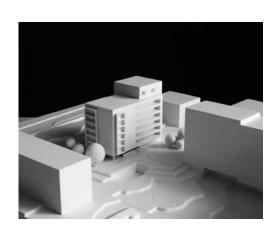
Véronique Favre Architecte











Projet n°32

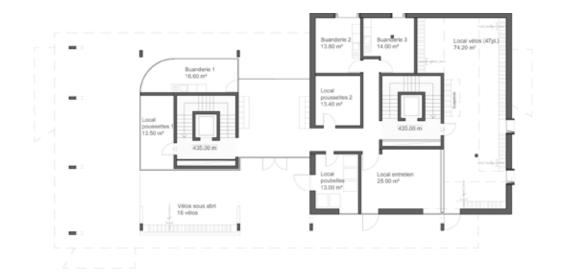
ACACIAS

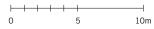
Bureau d'architecte

AEA ARCHITECTES







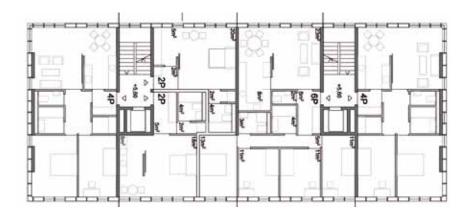




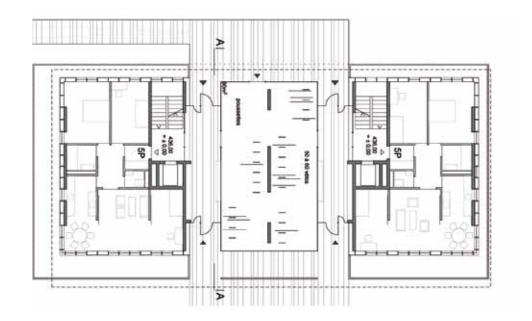


Projet n°33
MILLEFEUILLE
Bureau d'architecte
pourquoipas! architectes

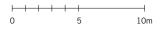


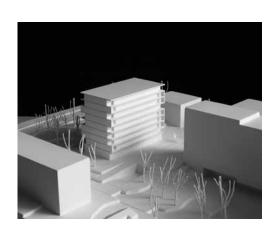


Rez-de-chaussée



 \bigotimes



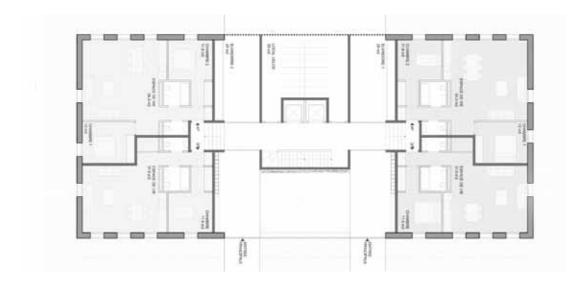


Projet n°34 dam.ch Bureau d'architecte Carneiro Architectes



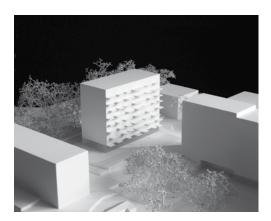
Etage type











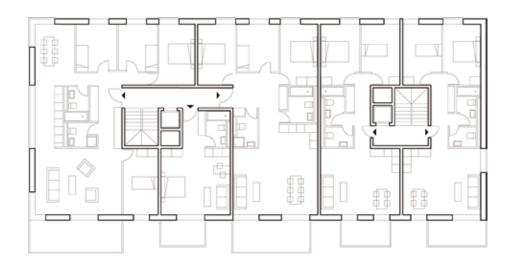
Projet n°35

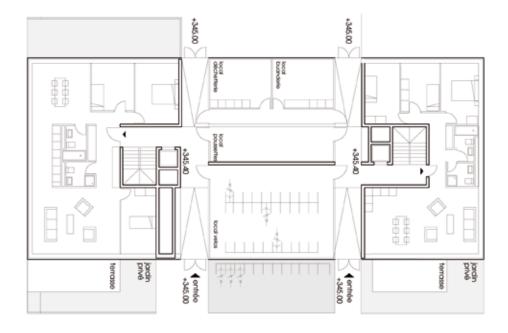
ANANAS

Bureau d'architecte

architech sa











Projet n°36

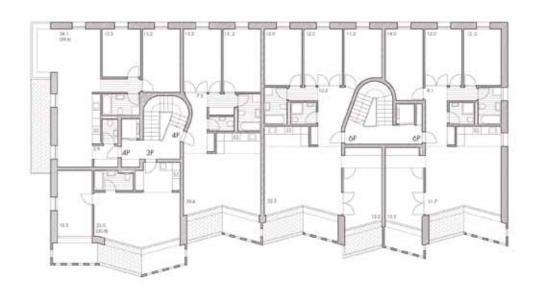
PUNT E MES

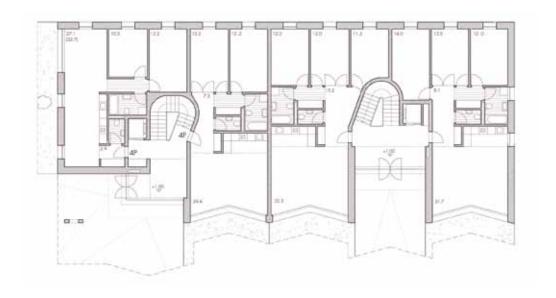
Bureau d'architecte

NOMOS Groupement d'architectes SA

& PYO arquitectos (Entrepyo SLP)













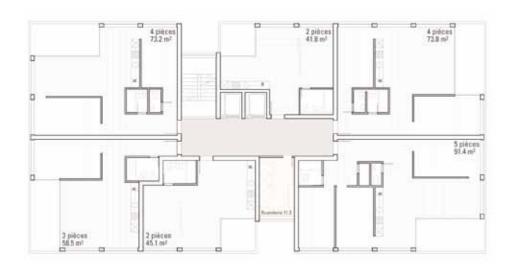
Projet n°37

GEMINI

Bureau d'architecte

R. Rast Architekten AG











Projet n°38

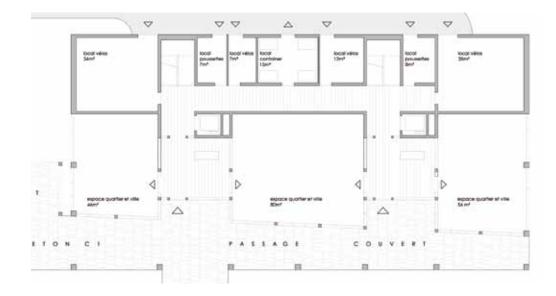
Ecosquare

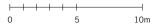
Bureau d'architecte

BRUNONI-MESPLE Architectes sàrl





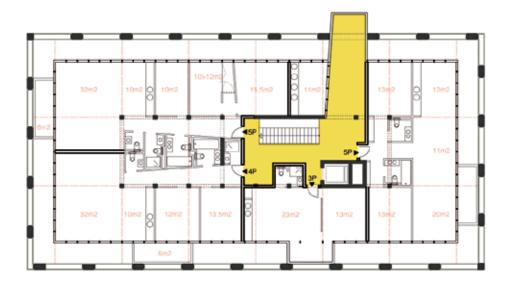




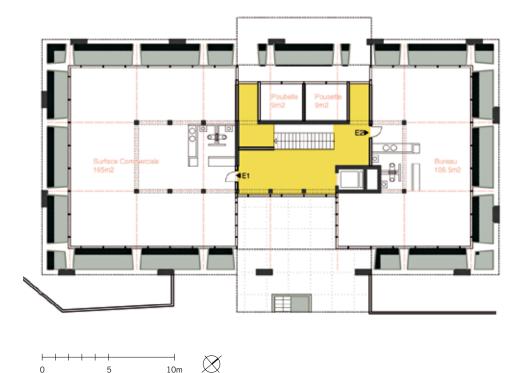


Projet n°39 troglodyte Bureau d'architecte **MENTHA & ROSSET ARCHITECTES**

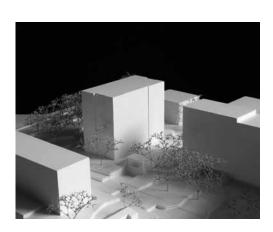




Rez-de-chaussée



10m



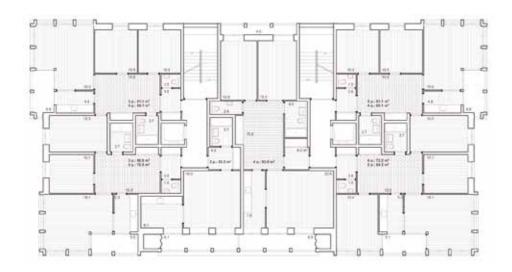
Projet n°41

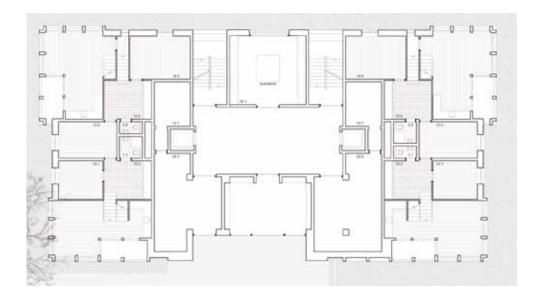
LOUIS

Bureau d'architecte

Mathis Bolli Architekten AG













Projet n°42

abacus

Bureau d'architecte

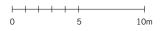
Enrico Prati & Lorenzo Lotti architectes



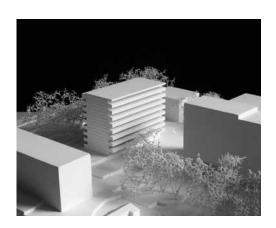


Rez-de-chaussée





 \boxtimes



Projet n°43

CLARTÉ

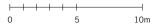
Bureau d'architecte

AMADO ANTAS DE BARROS











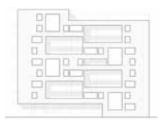


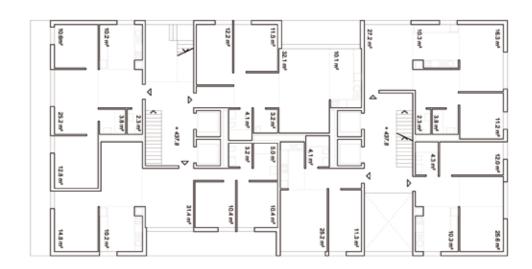
Projet n°44

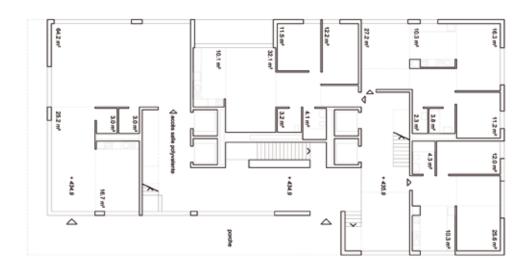
CAGE? D'ESCALIERS!

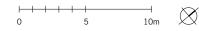
Bureau d'architecte

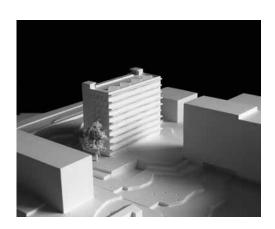
andrés subirá architecte sàrl







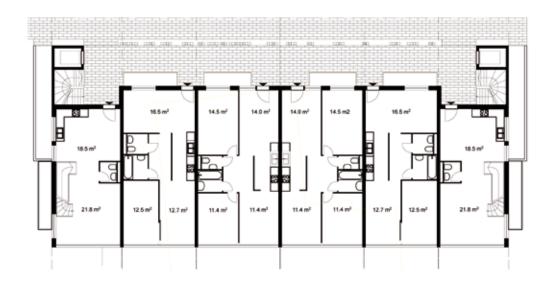




Projet n°45
AU VERT
Bureau d'architecte
Albert Reynard











Editeur

Ville de Genève

Département des constructions et de l'aménagement

Graphisme

Claire Goodyear

Impression et reliure

SRO-Kundig | Genève

Nombre d'exemplaires

350

Crédits photographiques

Couverture | Alain Granchamp | Ville de Genève Maquettes | Alain Granchamp, Nicole Zermatten | Ville de Genève Pages 2-3 | group8 architecture et urban planning